

## CONTRAT ADHERENT

Je souhaite rejoindre le(s) groupe(s) de :  Etoy  Yverdon  Lausanne  Neuchâtel

Prénom, Nom..... / Remplaçant .....

Entreprise.....

Rue.....

NPA, Ville.....

Date de naissance.....

Tél. portable.....

E-mail.....

Site internet.....

Domaine d'activité réservé (1 seul possible).....

Comment avez-vous entendu parler de la NA ou par qui avez-vous été parrainé ?

J'accepte de payer d'avance le montant total de la cotisation pour 12 mois d'adhésion

Je confirme avoir pris connaissance des Conditions Générales qui font partie intégrante du présent contrat et les accepte sans réserve.

Date  Signature autorisée au registre du commerce avec timbre de l'entreprise

Merci de bien vouloir imprimer ce formulaire complété, le signer et le retourner par e-mail.

---

**Date de début :**

Signature Network Academy Sàrl

## CONDITIONS GENERALES

Network Academy Sàrl propose à ses membres des formations afin de performer en tant qu'entrepreneur ainsi que des événements de réseautage bimensuels. Les valeurs partagées par les membres sont l'éthique, la confiance, la coopération et la bienveillance. Chaque demande d'adhésion est soumise à décision et validation du bureau composé des fondateurs ainsi que des membres chargés de fonctions. Les non-membres peuvent assister aux formations pour un prix de CHF 380.- + TVA par module.

### PRESTATIONS INCLUSES

- 25 sessions de réseautage axées sur les résultats
- 8 sessions de formations (formations professionnelles, Mastermind ou Masterclass)
- 1 workshops

### PRESTATIONS OFFERTES

- 25 petits-déjeuners « rencontres d'entrepreneurs »
- 8 business lunch
- 1 mystery event

### DUREE

Le contrat est conclu pour une durée d'une année. Il est reconduit tacitement pour une durée identique en fin de période. La résiliation doit se faire par écrit avec 3 mois de préavis avant la date anniversaire du contrat. Toute rupture avant échéance entraîne le paiement du solde restant pour l'année entière.

### CONDITIONS FINANCIERES

Le prix annuel de la cotisation est de 2'990.- francs + TVA, par groupe et / ou par spécialité d'affaire réservée. Un membre ne peut pas représenter deux spécialités d'affaires dans le même groupe, une seconde personne de la même entreprise doit s'en charger. Une facture est éditée après validation du contrat payable d'avance. La date du contrat fait foi comme date d'entrée à la Network Academy Sàrl.

### REUNIONS ET FORMATIONS

Les réunions ont lieu deux fois par mois selon l'agenda publié sur le site [www.networkacademy.ch](http://www.networkacademy.ch). Les séances et formations sont filmées et photographiées, le membre accepte d'être filmé et photographié et autorise l'utilisation des médias à des fins commerciales. Le membre s'engage à ne pas copier, distribuer à des tiers, reproduire ou utiliser de manière commerciale les supports de cours, vidéos ou tout autre document remis dans le cadre du réseautage et des formations de Network Academy Sàrl. Dans le cas où un membre ne respecterait pas les présentes conditions, la Direction s'autorise à l'exclure sans remboursement. Le lieu des séances n'est pas contractuel, il est susceptible de changer sans préavis. Les séances peuvent également avoir lieu par visio-conférence, ce mode de fonctionner ne donne pas droit à un rabais, ristourne ou remboursement. Le membre s'engage à être présent aux réunions régulièrement, une absence répétée et injustifiée peut entraîner son renvoi sans préavis et sans remboursement.

### MESURES SANITAIRES

L'adhérent s'engage à prendre toutes les mesures sanitaires nécessaires liées au COVID-19. Il s'engage notamment à respecter toutes les recommandations établies par l'Office fédéral de la santé publique et prend acte du fait que du gel hydroalcoolique et des masques sont disponibles dans les salles de conférences de la Network Academy et à l'accueil. Toute responsabilité de la Network Academy en cas de contamination est exclue.

### CONFIDENTIALITE

Toute reproduction même partielle ou distribution des documents, designs, supports de formations est formellement interdite. L'adhérent s'engage ainsi à ne pas les divulguer, ni les copier et les communiquer de quelque manière que ce soit et sur quelque support que ce soit.

### NON-CONCURRENCE

En tant que membre de Network Academy Sàrl, l'adhérent s'engage à ne pas reproduire le système de réseautage ni les formations de Network Academy Sàrl. Il s'engage à ne pas créer son propre groupe de réseautage dans un rayon de 50kms autour du siège et des agences de Network Academy Sàrl pendant toute la durée de l'adhésion et dans les 5 ans qui suivent la résiliation du contrat. L'adhérent s'engage ainsi à ne pas faire concurrence à Network Academy Sàrl en exerçant une activité similaire soit directement, soit indirectement, soit en son nom, soit pour le compte d'un tiers comme associé ou en quelque autre qualité et ce en raison du caractère spécifique de l'activité de Network Academy Sàrl et de son intérêt légitime d'éviter que ses méthodes puissent être copiées.

### CLAUSE PENALE

En cas de violation de la clause de confidentialité ou de la clause de non-concurrence, l'adhérent sera astreint au paiement de la somme de CHF 50'000.- (cinquante mille francs) en faveur de Network Academy. Le paiement de la peine conventionnelle n'empêche pas Network Academy de demander le rétablissement à l'état conforme du contrat et/ou la réparation du dommage supplémentaire. Network Academy Sàrl se réserve par ailleurs le droit d'exclure tout membre ne respectant pas les clauses de confidentialités et de non-concurrence, sans préavis et sans remboursement des cotisations payées.